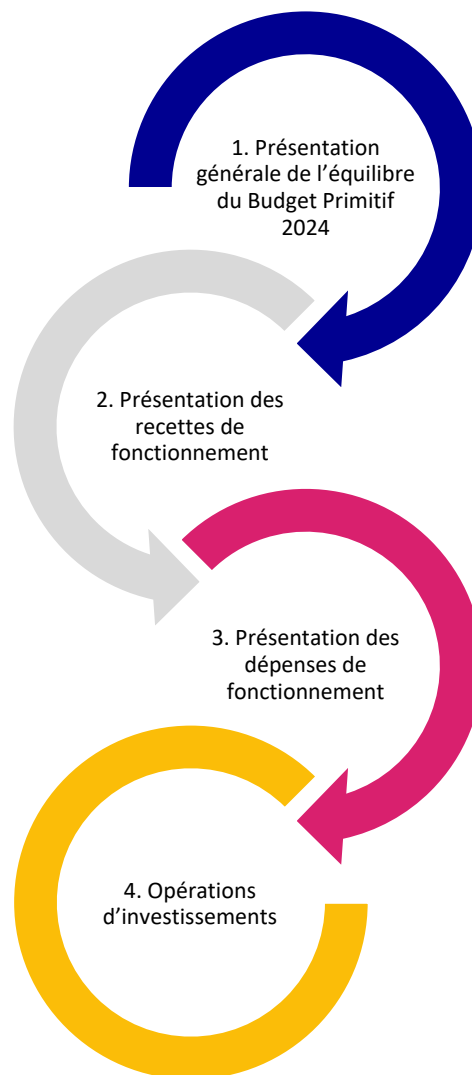




Budget Primitif 2024 de la Commune d'Amilly

Rapport de présentation

Décembre 2023



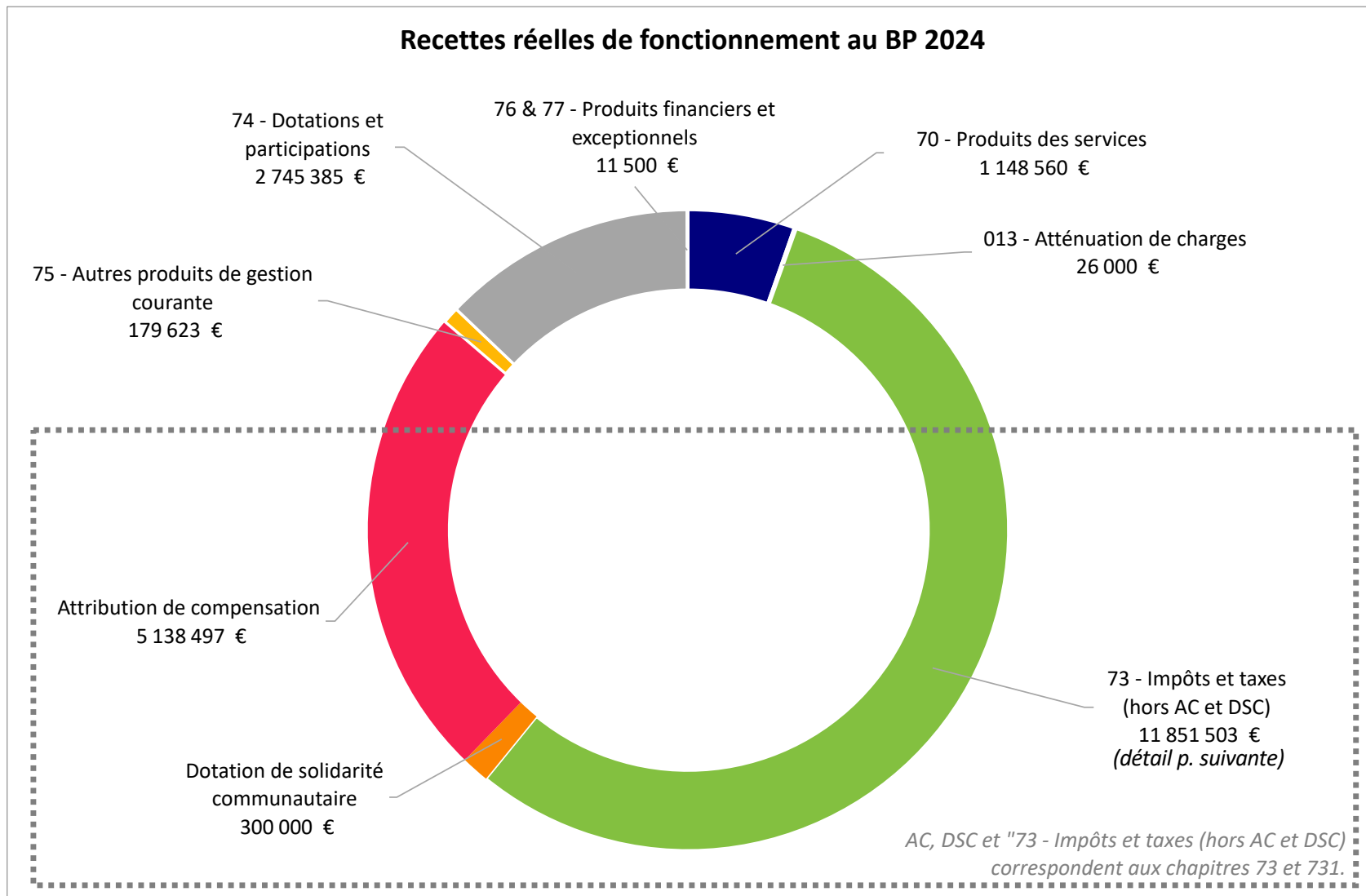
1. Présentation générale de l'équilibre du Budget Primitif 2024

- Le Budget Primitif 2024 soumis à votre examen intègre les éléments examinés lors du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires du 15 novembre.
- Ce budget a été élaboré en tenant compte des objectifs principaux conduits par la municipalité : d'une part, maintenir un haut niveau de services publics pour les amilloises et les amillois ; d'autre part, encourager l'investissement sans avoir recours à l'emprunt ou procéder à une hausse des taux impositions.
- **Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 21,40 M€**, en hausse de 1,9 % par rapport au budgété total 2023, principalement en raison de la dynamique des bases forfaitaires indexée sur l'inflation de novembre 2023 (avoisinant 4,5 %).
- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 20,62 M€, en diminution de 3,4 % par rapport au budgété total 2023**, permis par un réajustement des dépenses en fonction de l'exécution réelle des services.
- **Le niveau des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement d'avance de trésorerie) du BP 2024 est fixé à 4,08 M€ (contre 6,10 M€ budgétés en 2023, auxquels il convient d'ajouter 16,12 M€ de dépenses en restes à réaliser)**. Les dépenses d'équipements sont complétées par un remboursement d'avance de trésorerie (CAF) et par des dépenses d'ordre neutralisées. La section atteint au global 4,2 M€.
 - *Soulignons qu'au moment du BP, le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élevait à 2,41 M€ et que ce montant a été réajusté au budget supplémentaire.*
 - *Par précaution, aucune subvention non-notifiée n'est inscrite au budget.*

2. Présentation des recettes de fonctionnement

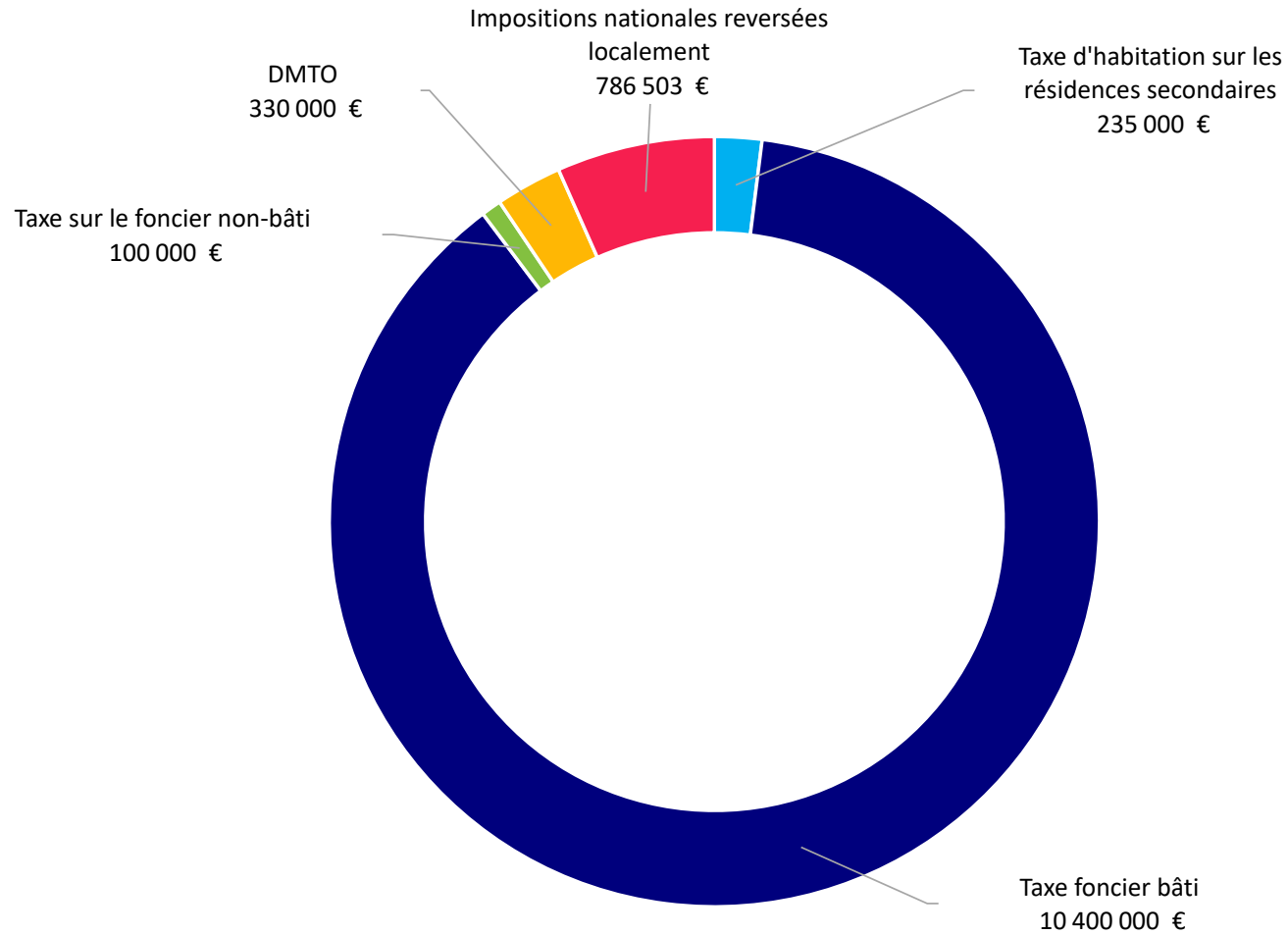
- Les recettes de fonctionnement se décomposent en deux types de « mouvements » :
 - **Les opérations « d'ordre » pour 24 000 €.** Ce montant correspond à l'amortissement prévisionnel des subventions d'investissement perçues par la Commune. Rappelons que les mouvements d'« ordre » ne font l'objet d'aucun encaissement/décaissement par la collectivité, les recettes totales d'ordre (fonctionnement + investissement) étant égales aux dépenses totales d'ordre (fonctionnement + investissement).
 - **Les opérations « réelles » pour 21 401 068 €** décomposées comme suit :
 - 80,8% au titre de la fiscalité locale :
 - Attribution de compensation versée par l'EPCI (5,14 M€ — stable dans le temps)
 - Contributions directes :
 - Taxe Foncière (10,4 M€)
 - Taxe sur le Foncier Non-Bâti (0,10 M€), Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (0,24 M€)
 - Contributions indirectes : Droits de mutation (0,33 M€), fiscalité nationale reversée (0,79 M€).
 - Dotation de Solidarité Communautaire (0,30 M€)
 - 12,8 % au titre des dotations et subventions perçues correspondant à la dotation globale de fonctionnement, aux participations de la CAF versées au titre de la politique communale à destination de la petite enfance, des subventions de fonctionnement et des compensations diverses liées aux suppressions d'impôts décidées par l'Etat.
 - 5,4% au titre des produits des services (tarification de la restauration scolaire, des services culturels, sportifs et sociaux, d'utilisation du domaine)
 - 1,0% au titre des redevances perçues (loyers et locations), remboursements des arrêts maladies et des produits financiers.

2. Présentation des recettes de fonctionnement



2. Présentation des recettes de fonctionnement

Décomposition des impôts et taxes (hors AC et DSC) - 11,85 M€



2. Présentation des recettes de fonctionnement



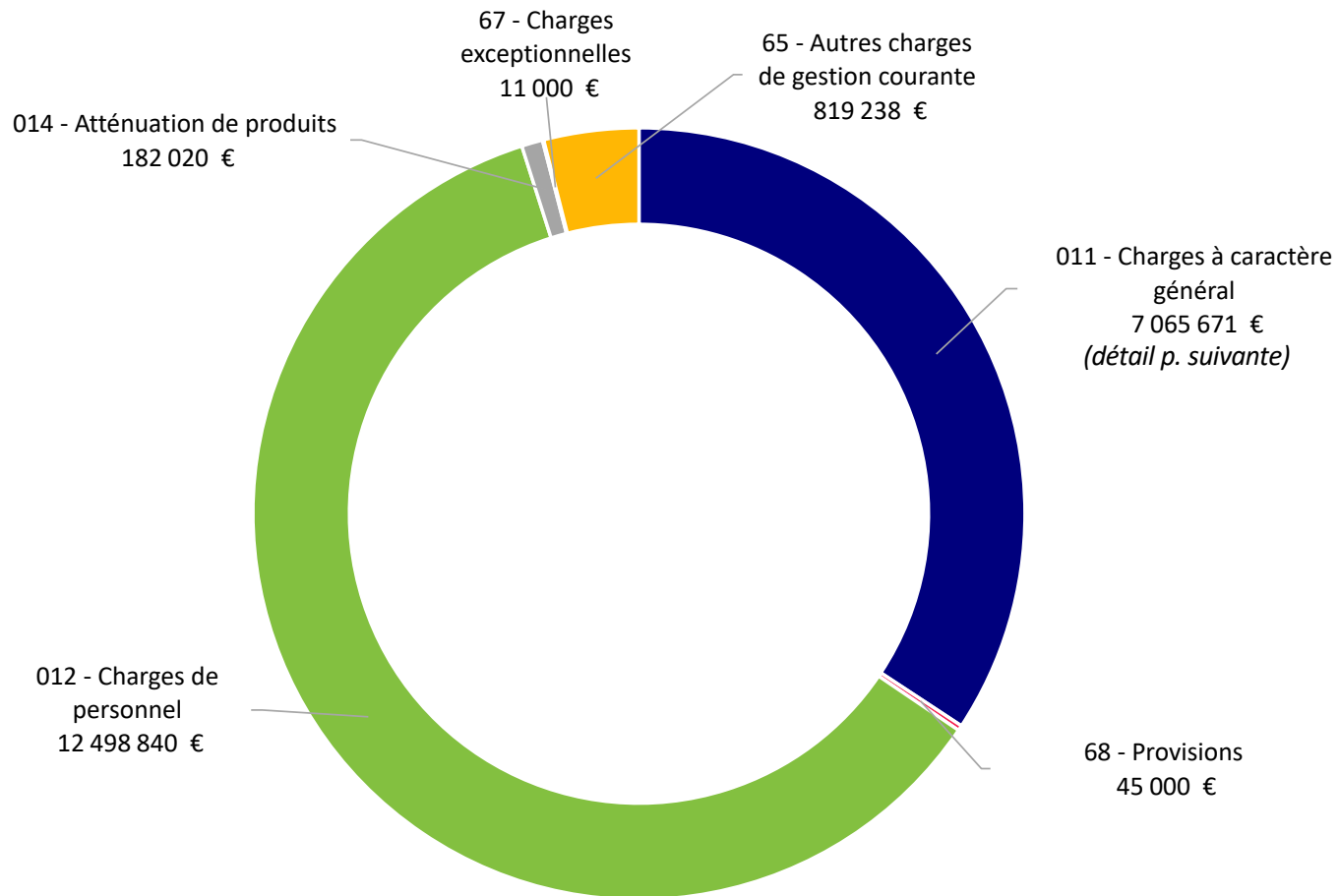
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Δ BP 2023 / 2024
013 - Atténuation de charges	22 000 €	22 000 €	26 000 €	18,2%
70 - Produits des services	1 253 980 €	1 269 010 €	1 148 560 €	-9,5%
73 et 731 - Impôts et taxes	16 750 502 €	16 547 454 €	17 290 000 €	4,5%
<i>dont Attribution de Compensation</i>	5 138 497 €	5 138 497 €	5 138 497 €	0,0%
<i>dont Dotation de Solidarité Communautaire</i>	363 000 €	300 000 €	300 000 €	0,0%
<i>dont autre fiscalité</i>	11 249 005 €	11 108 957 €	11 851 503 €	6,7%
74 - Dotations et participations	2 734 000 €	2 669 390 €	2 745 385 €	2,8%
75 - Autres produits de gestion courante	68 370 €	101 672 €	179 623 €	76,7%
76 & 77 - Produits financiers et exceptionnels	1 500 €	11 500 €	11 500 €	0,0%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 830 352 €	20 621 026 €	21 401 068 €	3,8%
Reprise des subventions dédiées aux amortissements	24 000 €	24 000 €	24 000 €	0%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	24 000 €	24 000 €	24 000 €	0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 854 352 €	20 645 026 €	21 425 068 €	3,8%

3. Présentation des dépenses de fonctionnement

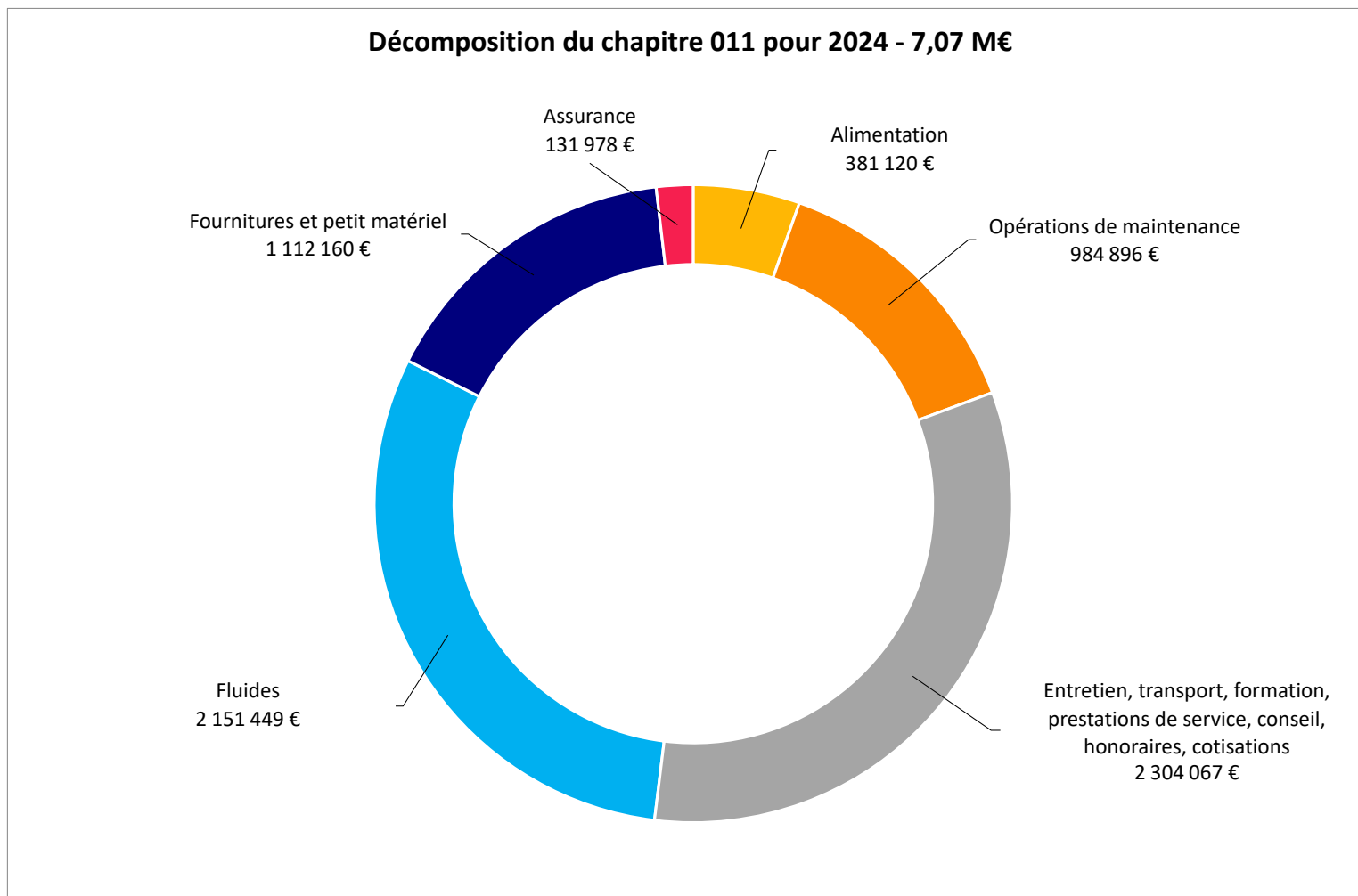
- Les dépenses de fonctionnement se décomposent également deux types de « mouvements » :
 - **Les opérations « réelles » pour 20 621 769 €** décomposées comme suit :
 - 61 % au titre des dépenses de personnel (chapitre 012)
 - 34 % au titre des charges à caractère général (chapitre 011 — correspondant à l'ensemble des dépenses relatives aux fluides, achats courants, contrats de prestation de service)
 - 4 % au titre des autres charges de gestion courante (chapitre 65 — correspondant à l'ensemble des subventions versées aux associations, des contributions versées aux syndicats, des indemnités d'élus)
 - 1% au titre des atténuation de produits (il s'agit des dépenses obligatoires, notamment de péréquation, auxquelles est soumise la Commune), des provisions budgétées en cas de risque de contentieux juridique.
 - **Les opérations « d'ordre » pour 803 299 €.** Ce montant correspond à :
 - D'une part, l'amortissement prévisionnel des immobilisations réalisées par la Commune (680 000 €) ; en d'autres termes, il s'agit d'un « autofinancement » contraint.
 - D'autre part, l'excédent constaté entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à 123 299 € : il est donc inscrit en dépenses d'ordre pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

3. Présentation des dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement au BP 2024



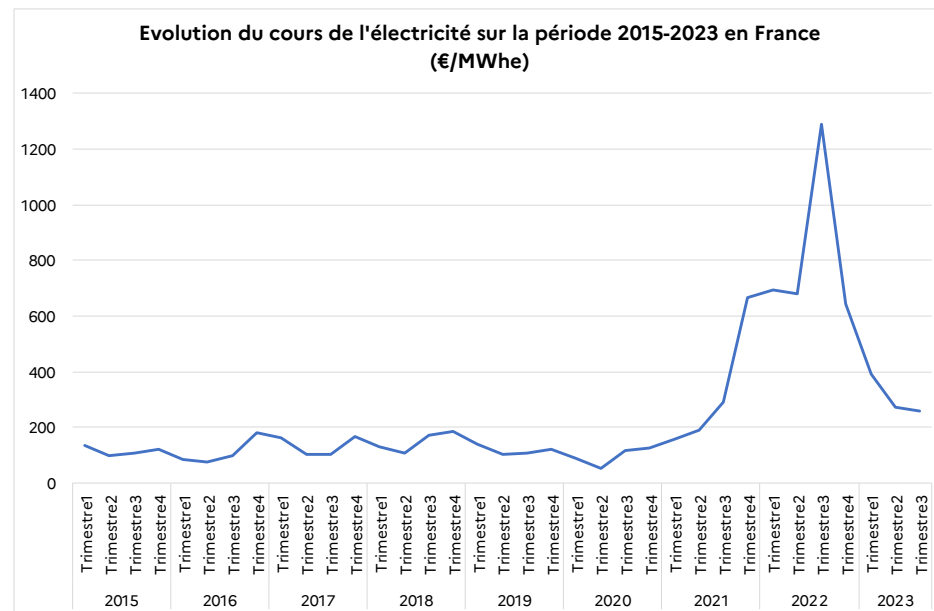
3. Présentation des dépenses de fonctionnement



**Rappelons qu'il est toutefois possible, pour les services de la collectivité, de procéder en cours d'année à une modification de la répartition des dépenses au sein d'un même chapitre comptable. La décomposition du chapitre 011 ici présentée est donc indicative.*

3. Présentation des dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de fluides représentent donc plus d'un quart des dépenses prévisionnelles au titre du chapitre 011, en augmentation de 15% par rapport au BP 2023.
- Cette situation s'explique notamment au regard :
 - De l'évolution des coûts de l'énergie observée sur l'exercice 2022 et répercutée sur les collectivités en 2023. Celle-ci avait notamment conduit la collectivité, par prudence, à procéder à un abondement complémentaire de près de 0,56 M€ au moment du budget supplémentaire au titre des dépenses de fluides ;
 - Pour autant, la diminution partielle des cours des matières premières permet de procéder à une diminution des inscriptions budgétaires au titre des fluides, pour un total de 2,15 M€ (-0,27 M€ par rapport au budgeté total 2023).



	BP 2021	BP 2022	exercice 2023		TOTAL budgété 2023	BP 2024
			BP 2023	BS 2023		
60611 - Eau et assainissement	165 000,00 €	165 000,00 €	216 040,58 €	20 000,00 €	236 040,58 €	201 771,26 €
60612 - Energie, électricité	500 000,00 €	560 000,00 €	840 942,95 €	518 156,56 €	1 359 099,51 €	1 145 506,67 €
60618 - Autres fournitures non-stockables (Gaz)	440 000,00 €	460 000,00 €	749 051,73 €	20 000,00 €	769 051,73 €	741 721,28 €
60621 - Combustibles	3 420,00 €	2 500,00 €	1 900,00 €	- €	1 900,00 €	2 450,00 €
60622 - Carburant	63 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	- €	55 000,00 €	60 000,00 €
	1 171 420,00 €	1 242 500,00 €	1 862 935,26 €	558 156,56 €	2 421 091,82 €	2 151 449,21 €

3. Présentation des dépenses de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Δ BP 2023 / 2024
011 - Charges à caractère général	6 186 760 €	6 657 228 €	7 065 671 €	6,1%
012 - Charges de personnel	11 672 103 €	12 274 150 €	12 498 840 €	1,8%
014 - Atténuation de produits	228 017 €	212 017 €	182 020 €	-14,1%
65 - Autres charges de gestion courante	775 722 €	801 809 €	819 238 €	2,2%
67 - Charges exceptionnelles	11 750 €	19 822 €	11 000 €	-44,5%
68 - Provisions	- €	- €	45 000 €	100,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 874 352 €	19 965 026 €	20 621 769 €	3,3%
Dotations aux amortissements	680 000 €	680 000 €	680 000 €	0,0%
Autofinancement complémentaires	1 300 000 €	0	123 299 €	100%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 980 000 €	680 000 €	803 299 €	18,1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 854 352 €	20 645 026 €	21 425 068 €	3,8%

4. Opérations d'investissements et mode de financement

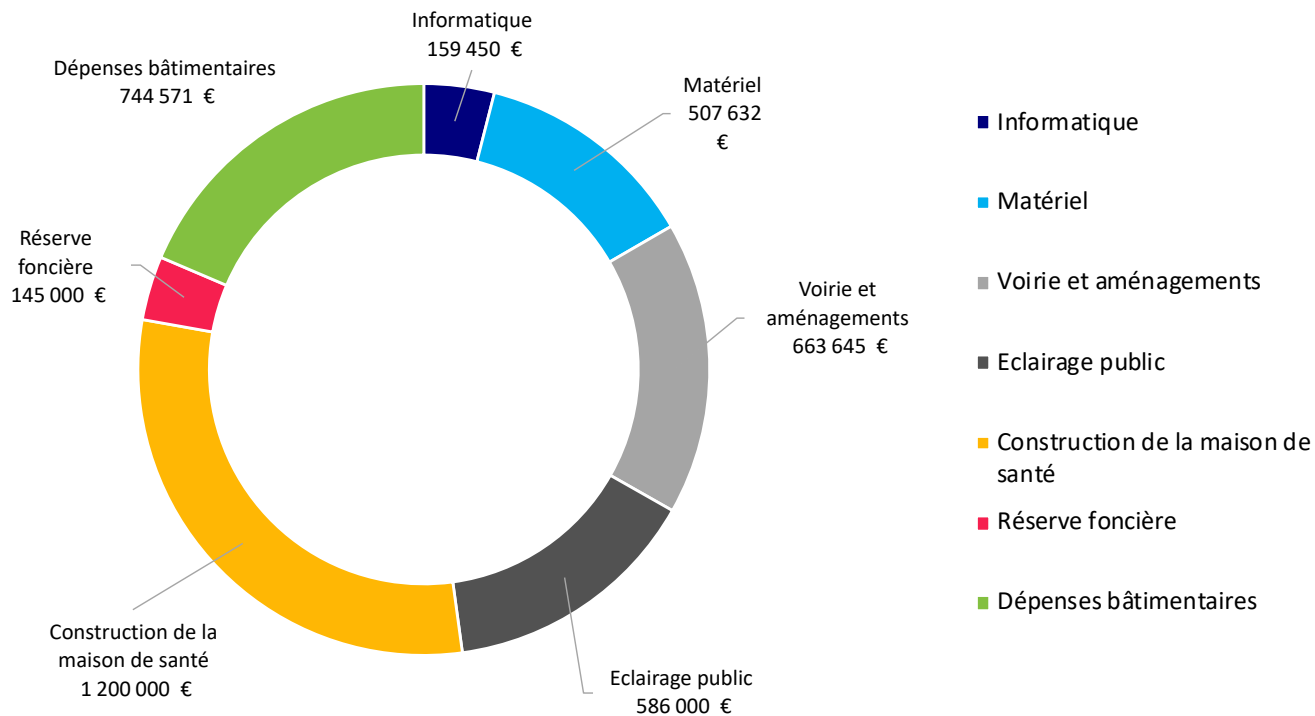
- **Le niveau des dépenses d'investissement du BP 2024 est fixé à 4,235 M€ (contre 2,484 M€ budgétés au BP 2023).** Les dépenses comprennent les dépenses d'équipement (4,01 M€ - *détaillées p. suivantes*) auxquelles se rajoutent le remboursement de taxe d'aménagement (0,07 M€), des cautionnements et des avances de trésorerie émises par la CAF (0,08 M€) ainsi que les dépenses d'ordre (0,07 M€) .

Dépenses d'investissement	4 235 298 €	Recettes d'investissement	4 235 298 €
Dépenses d'équipement	4 006 298 €	Epargne brute	803 299 €
Remboursement de Taxe d'aménagement	70 000 €	Emprunt d'équilibre (consommation du fonds de roulement)	1 680 054 €
Remboursement partiel de l'avance de trésorerie CAF	83 000 €	Recettes d'investissement	1 701 945 €
Remboursement cautionnement	2 000 €	<i>FCTVA, taxe d'aménagement, mécennat</i>	1 162 000 €
Dépenses d'ordre depuis la section de fonctionnement	24 000 €	<i>Avance de trésorerie CAF obtenue</i>	367 000 €
Dépenses d'ordre neutralisées	50 000 €	<i>Subventions obtenues</i>	170 945 €
		<i>Remboursement de cautionnement</i>	2 000 €
		Recettes d'ordre neutralisées	50 000 €

- La capacité de financement des investissements, soit le cumul des recettes réelles d'investissement (hors avance de trésorerie et de l'épargne brute, s'élève à 2,55 M€ et couvre ainsi 60,3 % des dépenses d'investissement totales prévues.
- Le financement des dépenses d'investissements complémentaires (1,68 M€) est assuré par une consommation partielle du fonds de roulement, lequel s'élevait à 16,2 M€ à fin 2022.
 - *Soulignons que le fonds de roulement sera budgétairement affecté à l'exercice en cours par le vote du Budget Supplémentaire –lequel interviendra lors du vote du Compte Administratif 2023.*
- **Dès lors, le financement du budget primitif 2024 est assuré sans recours à l'emprunt et sans hausse des taux de la fiscalité communale, malgré un contexte inflationniste toujours élevé.**

4. Opérations d'investissements et mode de financement

Répartition des dépenses d'équipement du Budget Primitif 2024



• *Détail de rubriques :*

Dépenses bâtementaires	
<i>dont pose de grilles anti-vandalisme</i>	8 500 €
<i>dont dispositif de gestion de l'hygrométrie Tanneries</i>	55 000 €
<i>dont sécurisation école maternelle Clos Vinot</i>	66 000 €
<i>dont étanchéité du bac tampon de la Piscine</i>	25 000 €
<i>dont AMO chauffage (contrat de performance énergétique)</i>	40 000 €
<i>dont remplacement de vitrages</i>	132 385 €
<i>dont mécenat</i>	200 000 €
Matériel	
<i>dont achat véhicule utilitaire Trafic Tanneries</i>	54 000 €
<i>dont achat véhicule électrique Kangoo</i>	59 500 €
<i>dont matériels interventions hivernales</i>	44 600 €
<i>dont création d'un nouveau site internet</i>	25 000 €
<i>dont matériels sports</i>	79 900 €

4. Opérations d'investissements et mode de financement

- Le fait de procéder à un emprunt d'équilibre (1,68 M€) permet à la Collectivité, dès le mois de janvier d'engager l'ensemble de ses projets d'investissement sans devoir attendre le vote de son compte administratif, intervenant en cours d'année.

- Dès lors, la Commune est en capacité d'afficher des dépenses réelles d'investissement en forte hausse par rapport au Budget Primitif 2023 (+72,6%) ;*
- Soulignons que jusqu'à présent, la Commune attendait le vote du Compte Administratif de l'année écoulée pour revaloriser à la hausse ses dépenses d'investissement.*

- Ainsi, conformément à l'engagement pris par l'exécutif municipal, cet emprunt d'équilibre aura vocation à disparaître avec l'affectation des résultats des années antérieures et la consommation du fonds de roulement de la Commune.

	BP 2023	BP 2024	Δ BP 2023 / 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	870 000 €	1 162 000 €	33,6%
13 - Subventions d'investissement	515 271 €	170 945 €	-66,8%
16 - Emprunts et dette assimilées	369 000 €	2 049 054 €	455,3%
<i>dont avance de trésorerie CAF</i>	367 000 €	367 000 €	0,0%
<i>dont cautionnement</i>	2 000 €	2 000 €	0,0%
<i>dont emprunt d'équilibre (conso. du fonds de roulement)</i>	- €	1 680 054 €	100,0%
024 - Cession d'immobilisation	- €	- €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 754 271 €	3 381 999 €	92,8%
Dotations aux amortissements	680 000 €	680 000 €	0,0%
Autofinancement complémentaire	- €	123 299 €	100%
Dépenses d'ordre neutralisée en investissement	50 000,00 €	50 000,00 €	0,0%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	730 000 €	853 299 €	16,9%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 484 271 €	4 235 298 €	70,5%

	BP 2023	BP 2024	Δ BP 2023 / 2024
20 - Immobilisations incorporelles	- €	74 000 €	100,0%
21 - Immobilisations corporelles	1 115 400 €	2 718 298 €	143,7%
23 - Immobilisations en cours	1 097 871 €	1 214 000 €	10,6%
Dépenses d'équipement	2 213 271 €	4 006 298 €	81,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	70 000 €	70 000 €	0,0%
16 - Emprunts et dette assimilées	127 000 €	85 000 €	100,0%
<i>dont remboursement avance de trésorerie CAF</i>	125 000,00 €	83 000,00 €	-33,6%
<i>dont cautionnement</i>	2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 410 271 €	4 161 298 €	72,6%
Reprise des subventions dédiées aux amortissements	24 000,00 €	24 000,00 €	0%
Dépenses d'ordre neutralisée en investissement	50 000,00 €	50 000,00 €	0%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	74 000 €	74 000 €	0,0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 484 271 €	4 235 298 €	70,5%